



Contrat Pays-de-la-Loire 2026 de la Communauté  
de communes Loir-Lucé-Bercé (CCLLB)

---

***Note de présentation des projets retenus et  
articulation avec le Pacte stratégique***

## **Projets pouvant mobiliser des crédits régionaux au titre du contrat**

(liste indicative, non exhaustive et non contractuelle)

L'article 1 du Contrat Pays-de-la-Loire 2026 de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé dispose qu'y soit annexé un document de synthèse présentant le lien entre le Pacte stratégique régional et les thématiques retenues pour le Contrat.

Des projets, d'ores et déjà identifiés par le territoire, s'inscrivent prioritairement dans les priorités partagées entre la CCLLB et la Région dans le Pacte stratégique régional que sont :

- ✓ **Transition écologique** : mettre en œuvre les objectifs et le plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Pays Vallée du Loir.
- ✓ **Mobilité** : Développer des services de mobilité alternatifs et solidaires.
- ✓ **Economie** : Favoriser la politique d'installation et de reprise d'entreprise (foncier économique, politique d'exonération fiscale) / Développer une politique d'immobilier d'entreprises.

Sont actuellement identifiés pour être inscrits au contrat régional (liste toutefois non exhaustive et non définitive) :

### **1/Déploiement d'installations de recharge pour les véhicules électriques :**

Si des alternatives à la voiture individuelle peuvent être développées en vue de réduire son usage, cette dernière demeure néanmoins la solution principale de mobilité pour de nombreux déplacements dans les zones rurales.

Sur le territoire de la CCLLB, 87% des ménages possèdent au moins une voiture.

Cette forte dépendance à la voiture pèse sur les ménages d'un point de vue économique compte tenu des fluctuations de coût des énergies fossiles et contribue aux émissions de GES.

La mobilité électrique peut donc constituer une alternative à la fois économique et environnementale.

Dans le cadre de sa politique de mobilité et à la suite des prises de compétence AOM et IRVE en 2021, la CCLLB souhaite définir un programme de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques sur son territoire, afin de répondre aux enjeux de réduction d'émission de GES fixés par le PCAET de la Vallée du Loir et accompagner la mutation du parc automobile vers la motorisation électrique.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans son projet de territoire au titre de l'objectif « faciliter les déplacements » - fiche action n°19 « s'emparer de la mobilité pour développer de nouvelles solutions ».

L'installation de 5 premières bornes de recharges est d'ores et déjà prévue en 2023 ; pour compléter ce premier maillage, un SDIRVE va être élaboré, ce qui permettra d'identifier les besoins et déployer de nouvelles bornes à court terme en tenant compte des contraintes techniques et du développement de l'offre privée.

L'enveloppe fléchée dans le contrat régional vise à financer les investissements liés à ces nouvelles installations.

**Thématique régionale :** Transition écologique

**Prise en compte des priorités régionales** (Emploi, Jeunesse, Transition écologique + handicap) :

Ce projet de déploiement d'IRVE répond à la priorité de transition écologique de la Région. Il vise à réduire les émissions de GES sur le territoire et ainsi contribuer à lutter contre les effets du changement climatique.

## **2/ Développement d'une nouvelle offre de mobilité :**

Les questions de mobilité constituent un enjeu important en matière de transition écologique mais aussi économique et sociale dans les territoires ruraux où les alternatives à la voiture individuelle sont peu nombreuses, notamment pour les déplacements domicile-travail et la mobilité du quotidien.

A la suite de sa prise de compétence d'autorité organisatrice de la mobilité en 2021, la CCLLB a lancé fin 2022 l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié qui vise à définir un programme d'action en vue de proposer dans son ressort territorial de nouvelles alternatives de déplacement (autopartage, covoiturage) et de promouvoir les mobilités douces.

Ce programme d'actions sera finalisé fin 2023 et constituera pour les prochaines années la feuille de route intercommunale pour développer de nouveaux services.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans son projet de territoire au titre de l'objectif « faciliter les déplacements » - fiche action n°21 « affermir les accès extérieurs ».

L'enveloppe fléchée dans le contrat régional vise à financer les investissements liés, selon les priorités qui auront été retenues par les élus.

**Thématique régionale :** Transition écologique

**Prise en compte des priorités régionales** (Emploi, Jeunesse, Transition écologique + handicap) :

Ce projet de développement de nouvelles formes de mobilité répond à la priorité de transition écologique de la Région. Il vise à réduire les émissions de GES sur le territoire et ainsi contribuer à lutter contre les effets du changement climatique.

Ce projet répond également à la priorité de la Région en matière de handicap : Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des nouveaux services, équipements, aménagements réalisés sur le territoire afin que tous les publics puissent en bénéficier.

## **3/ Construction de nouvelles pépinières d'entreprises ou bâtiment blanc**

La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé dispose sur son territoire de bâtiments à vocation économique destinés à encourager l'entrepreneuriat.

Doté d'un bel outil porté par Loircowork, Maison de l'économie et de l'innovation, la communauté de communes a su s'adapter aux nouveaux modes de travail, notamment de télétravail, mais aussi permettre l'émergence

de nouvelles entreprises (auto-entrepreneur, start-up) par la location de bureaux privatifs.

La Communauté de communes a également encouragé le développement de nouvelles sociétés par la location-vente de pépinières d'entreprises.

Aujourd'hui, toutefois, la communauté de communes est arrivée au bout de ses capacités et ne dispose plus que d'un seul atelier pouvant être mis en location. Face à une demande régulière, la communauté de communes souhaiterait renforcer cette offre et proposer de nouveaux bâtiments (style pépinières d'entreprises ou bâtiment blanc).

Par ailleurs, l'offre précédemment décrite que couvrait que le territoire de la Chartre sur le Loir d'où une volonté politique de déployer une nouvelle offre sur le secteur du Grand-Lucé et de Montval-sur-Loir.

Cette volonté s'inscrit pleinement dans l'objectif de son projet de territoire « dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif » - fiche action 1 « optimiser l'offre foncière et développer une offre immobilière attractive pour les entreprises ».

Le projet de pépinière d'entreprise envisagé notamment sur le secteur de Montval-sur-Loir s'inscrirait par ailleurs dans une démarche de recyclage foncier ; la communauté de communes étant en cours de rachat de l'ancienne marbrerie des établissements Duluard.

L'enveloppe fléchée dans le contrat régional vise à financer les investissements liés à ces nouvelles constructions.

**Thématique régionale** : Economie, emploi

**Prise en compte des priorités régionales** (Emploi, Jeunesse, Transition écologique + handicap) :

Ce projet de construction de nouvelles pépinières d'entreprises ou bâtiment blanc répond à la priorité de transition écologique de la Région. Il vise à réduire l'artificialisation des sols par la réutilisation d'une friche industrielle et s'inscrit ainsi dans une démarche d'aménagement durable du territoire.